

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2008.**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	19
Procurations	04
Absents	04
Votants	23
Convoqués le 08/07/2008	
Affiché le	

*L'an deux mille huit et le quinze juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

**Etaient présents :**

M. HELLE, Mmes BOUFFARTIGUE, GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M. PESSANT, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, Mme GREGOIRE, M. DORET, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, M. MASSIP-PAILHES, M. PONS, Mme DARNISE.

**Procurations** M. TURREL donne procuration à M. HELLE, Mme GUIHUR donne procuration à Mme GREGOIRE, Mme LIBRET-LAUTARD donne procuration à M. VIGNES, Mme MONNEY donne procuration à Mme DARNISE.

**Etaient absents excusés:** M. BROS et Mme LANGLADE-MAZIC.

**Etaient absents :** Mrs BENAC et PEDRO.

La séance est ouverte à 21h.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Election du secrétaire de séance.**

Mme GOUBELET Georgette est désignée pour être secrétaire de séance.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité (4 procurations)
---

**2. Approbation des procès verbaux des 2 séances du 27 Juin 2008.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 27 juin à 21 heures.

Aucune observation n'est formulée.

Votant : 23 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 2  
Adopté à la majorité (3 procurations et 2 abstentions : Mme Darnise et Mme Monney par  
procuration)

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 27 juin à 21 heures 30.

M. Pessant s'excuse de son absence et formule une requête à savoir la possibilité de baptiser une rue au nom de Noël MAURY qui fut conseiller municipal et adjoint au maire et qui est décédé pendant l'exercice de son mandat.

M. Pessant formule une 2<sup>ème</sup> remarque concernant les problèmes que pourrait poser la cohabitation entre les forains et les personnes conviées à la soirée traditionnelle du dimanche lors du tournoi de foot.

M. Benarfa fait remarquer que son intervention du 27 juin ne portait pas sur une éventuelle mauvaise cohabitation mais sur les problèmes de places au niveau du parking que pourrait engendrer ce choix.

M. Pessant évoque une soirée où le traiteur s'était fait voler des denrées.

M. Benarfa rétorque que rien ne prouvait qu'il s'agisse de méfaits des gens du voyage, présents à ce moment là, et pas d'une erreur de commande du traiteur.

M. Pessant confirme qu'il s'agissait bien d'un oubli du traiteur.

Votant : 23 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 2  
Adopté à la majorité (3 procurations et 2 abstentions : Mme Darnise et Mme Monney par  
procuration)

### **3. Démission d'un conseiller municipal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Nathalie Cambus ; démission dont il a pris acte le 4 juillet 2008. Il précise que Nathalie Cambus a souhaité être relevée de ses fonctions pour des raisons personnelles : en effet elle éprouvait des difficultés pour concilier formation professionnelle, vie de famille et implication au sein du Conseil Municipal.

Madame Diane LANGLADE-MAZIC prend rang au sein du Conseil Municipal.

Cette démission exige de désigner un nouveau délégué au sein du Syndicat Mixte pour l'Etude et le Protection de l'Environnement.

Monsieur le Maire propose de demander à Diane Langlade-Mazic si ça l'intéresserait de siéger au sein de cet organisme ; en cas de refus, la demande sera réexaminée en Conseil Municipal.

### **4. Journée de solidarité : délibération en accord avec la loi.**

Monsieur Vignes, adjoint au maire délégué au Personnel, à la Sécurité Publique et à l'Etat Civil, rappelle qu'une journée supplémentaire de travail, dite Journée de Solidarité, a été créée par la loi du 30/06/2004.

La nouvelle loi du 16/04/2008 prévoit, pour les fonctionnaires et les agents non titulaires, de maintenir le principe d'une Journée de Solidarité tout en donnant "entière liberté" aux partenaires sociaux au sein de l'établissement pour fixer les modalités d'application les plus adaptées aux besoins de l'établissement, le choix entre 3 options possibles :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

S'agissant des agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, non complet et incomplet, les sept heures de cette journée de travail seront calculées au prorata de la quotité de travail correspondante.

Suite aux débats déjà tenus et à la position prise lors de CTP, M. Vignes propose de transformer en journée travaillée un jour de congé pris au-delà des 25 jours de congés légaux.

Monsieur le Maire indique que cet assouplissement de la loi est le bienvenue compte tenu des difficultés engendrées par le fait de travailler le lundi de Pentecôte.

M. Pessant déplore que le gouvernement n'ait pas fait de bilan de cette mesure.

M. Vignes indique qu'il faut appliquer la loi même si des doutes existent sur l'utilisation de l'argent récolté par le gouvernement.

M. Pessant pense que les conseils municipaux doivent délibérer et demander des comptes à l'Etat.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité (4 procurations)
---

#### **5. Désignation des représentants des élus au Comité Technique Paritaire.**

Monsieur Vignes, adjoint au maire délégué au Personnel, à la Sécurité Publique et à l'Etat Civil, rappelle que les élections professionnelles pour le Comité Technique Paritaire auront lieu le 06/11/2008. Il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants des élus avant le 27/08/2008.

Monsieur Vignes propose Mme Libret-Lautard, Mr Doret et lui-même comme représentants titulaires et Mmes Grégoire, Lautré et Pailhès en tant que suppléantes.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette composition.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité (4 procurations)
---

#### **6. Rentrée scolaire 2008/2009 : semaine de 4 jours.**

Mlle Tempesta, adjointe au maire déléguée à l'Education, à l'Enfance et à la Jeunesse fait un point sur les décisions prises par l'Inspection d'Académie quant à la semaine de 4 jours. Elle rappelle les principaux points prévus par la loi et donne lecture du courrier de Mr Gay, directeur de l'école élémentaire faisant état de la décision de l'inspection d'académie : « Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale nous informe que l'école Henri Chanfreau fonctionnera l'an prochain selon le calendrier général défini dans le décret 2008-463. La semaine scolaire sera donc de 24 heures pour tous les élèves. Les élèves auront classe six heures par jour les lundis, mardi, jeudi et vendredi. Une aide personnalisée sera proposée le mercredi matin à certains élèves »

Mlle Tempesta précise que cette décision est conforme aux positions prises par les conseils d'école et par le Conseil Municipal. Elle ajoute que l'école propose de faire passer la durée des cours de soutien à 3 heures le mercredi et ce afin de réduire le nombre de mercredis travaillés pour les enfants en difficulté.

M. Pessant regrette que les parents se retrouvent confrontés à des gardes supplémentaires ; cela engendre de la précarité car les mères de famille sont poussées à ne pas travailler le mercredi. IL ne s'agit pas pour M. Pessant d'une mesure progressiste mais d'un recul. Il précise que cette analyse en a été faite au niveau du parti communiste.

Mme Grandet ne souhaite pas relancer le débat déjà tenu lors du dernier Conseil Municipal.

Mme Grégoire souligne que dans la fonction publique territoriale, les temps partiels à 80 % sont subis et c'est très gênant pour le fonctionnement normal des services.

#### **7. Effacement de réseaux aériens de communications électroniques rue Lucien Cassagne.**

Madame Bouffartigue, adjointe au maire déléguée au développement durable-bâtiments communaux et génie urbain explique qu'en juin 2007, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention tripartite entre le SDEHG, France Télécom et la mairie dont l'objet était de préciser les montants et les modalités de paiement des prestations relatives à l'effacement du réseau de télécommunication dans la rue Lucien Cassagne.

Le Conseil Général nous fait part de son accord pour le versement d'une subvention égale à 56 % maximum du coût HT des travaux restant à la charge de la commune (hors frais d'études).

Afin de bénéficier de cette aide, le Conseil Général sollicite un dossier technique complet comprenant notamment une délibération du Conseil municipal par laquelle celui-ci :

- sollicite l'inscription de l'opération d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité au programme arrêté annuellement par le SDEHG et décide la réalisation d'une opération concomitante d'effacement de réseaux de télécommunication.
- s'engage à acquitter auprès du SDEHG la part des travaux d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité restant à notre charge.
- s'engage à acquitter les prestations relatives à l'opération d'effacement des réseaux aériens de communications électroniques mises à la charge de notre commune par la convention spécifique tripartite
- s'engage à solder avant le 31/12/2010 la subvention qui pourrait lui être attribuée.

Madame Bouffartigue précise que le montant total des études et des travaux est de 11813,61 €. Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Général.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité (4 procurations)
---

#### **8. Mise en place d'un coffret forain sur le parking aux abords de la future voie de liaison du groupe scolaire : avenant.**

Madame Bouffartigue rappelle les faits : le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire pour la mise en place d'un coffret forain sur le parking aux abords de la future voie de liaison du groupe scolaire ; cet avant projet a été présenté lors du conseil municipal du 20/05/2008. Le coût total de ce projet avait été estimé à 13 706 €, dont 3850 € de part restant au maximum à la charge de la commune. Aujourd'hui, le SDEHG propose un avenant ; l'estimation initiale faite par le SDEHG tenait compte d'une alimentation à partir de l'ancien préfabriqué ; or celle-ci s'avère impossible. Le coût total de ce nouvel avant projet est estimé à 24 264 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	3 817 €
- part gérée par le Syndicat	13 631 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	<b>6 816 €</b>

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.  
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 23 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 2  
Adopté à la majorité (3 procurations et 2 abstentions : Mme Darnise et Mme Monney par  
procuration)

**9. Convention pour la mise en place de feux tricolores sur l'emprise de la route départementale n° 62 du PR 38-800 au PR 38-860 (plan joint).**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de passer une convention avec le Conseil Général, pour la mise en place de feux tricolores sur l'emprise de la route départementale n° 62 du PR 38-800 au PR 38-860. Deux mois avant la réalisation des travaux, la commune devra déposer une demande de permission de voirie ; cette dernière ne sera délivrée que si la présente convention est respectée.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait été étudié lors du conseil municipal du 08/04/2008. Le coût total de ce projet avait été estimé à 68 530 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	10 184 €
- part gérée par le Syndicat	27 500 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	<b>30 846 €</b>

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité (4 procurations)

Mme Bouffartigue ajoute que ces travaux se termineront courant septembre ; un Stop sera installé en attendant la mise en fonctionnement des feux. La rue Henri Chanfreau sera mise en service début septembre ; date à laquelle sera installé l'éclairage public.

M. Pessant souhaite, lors du prochain Conseil Municipal, faire une proposition pour réfléchir à un plan de circulation rue Etienne Prosjean. Il craint pour la sécurité des piétons qui ne peuvent utiliser les trottoirs.

Monsieur le Maire rappelle à M. Pessant que la commission Urbanisme s'est déjà penchée sur la question et doit travailler sur l'élaboration d'un plan de circulation général ; plan indispensable pour convaincre le Conseil Général qu'une voie départementale devienne piétonne.

**10. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées (SITPA).**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'intercommunalité, chaque commune doit délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence à ces nouveaux territoires ; la commune de CANENS souhaiterait aujourd'hui intégrer le SITPA.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de cette commune dans le SITPA.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité (4 procurations)

**11. Rapport sur l'eau et l'assainissement 2007.**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation annuelle de présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Mme Bouffartigue met en exergue quelques points concernant le rapport sur l'eau :

- 48 abonnés supplémentaires ; chiffre qui ne se traduit pas par une augmentation significative de la consommation d'eau.
- Rappel sur le fait que les puits situés au lieu dit Balondrade sont hors service.
- Baisse du rendement du service en raison de fuites importantes détectées et réparées au rond point du Pradet, avenue de Toulouse, rue Victor Hugo,...

M. Cot ajoute qu'un emprunt est prévu en 2008 pour des travaux de renforcement du réseau.

Monsieur le Maire précise que tous les Carbonnais peuvent venir consulter ces rapports.

Concernant le rapport sur l'assainissement, quelques points sont dégagés par Mme Bouffartigue :

- augmentation du nombre d'abonnés sans augmentation systématique du volume facturé ; on peut en déduire que le consommateur est sensibilisé aux économies d'eau (puits, récupération des eaux de pluie,...).
- La station d'épuration reçoit 2700 équivalents habitants et a une capacité de 4000 équivalents habitants ; des travaux sont en cours de réalisation pour se mettre en conformité avec la législation : mise en place de pompes pour extraire les boues et d'un mécanisme d'épaississement des boues, destruction des lits de séchage, et achat de 2 bâches à boue de 400 m<sup>3</sup> chacune.

M. Cot rappelle qu'un placement en compte à terme a été effectué et que l'excédent de fonctionnement est provisionné pour financer la future station d'épuration.

### Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Aldebert de Fresnes (59) pour la fourniture d'une **rempeuse**. Il s'agit d'un marché dont le montant est de 11 490 € HT soit 13 742.04 € TTC, conformément au budget.

Mme Libérati propose d'organiser une visite des serres municipales au printemps.

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société générale Automobile muretaine de Muret (31) pour la fourniture d'une **voiture pour le service de l'eau**. Il s'agit d'un marché dont le montant est de 10 092.81 € HT soit 12 191 € TTC (avec carte grise), conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Garonne Bois Vert de Portet sur Garonne (31) pour la fourniture d'un **fourgon**. Il s'agit d'un marché dont le montant est de 28 000 € HT soit 34 444.80 € TTC, conformément au budget.

En questions diverses M. Cot fait état des propositions faites par 4 banques afin de financer la future Perception et des travaux de renforcement du réseau d'eau.

Une consultation de 4 banques a été réalisée,

• afin de financer la future Perception (447 000€ - taux fixe - 20 ans - amortissement constant). La proposition de la Banque Populaire est retenue avec un taux de 4,75% (coût total de l'emprunt : 661 979,2%)

• afin de financer le renforcement du réseau AEP (129 000€ - taux fixe - 15 ans - amortissement constant)

La proposition de la Banque Populaire est retenue avec un taux de 4,74% (coût total : 175 623,93€)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les contrats liés à ces emprunts.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité (4 procurations)
---

M. Cot fait état de la loi de finances qui prévoit une augmentation de la DGF qui ne sera pas supérieure à 1 % et qui laisse planer le doute sur une réforme profonde de la taxe professionnelle. Aussi faudra t-il être très prudent sur les nouvelles dépenses à engager.

M. Cot indique également qu'une démarche d'optimisation des recettes est en cours de réflexion. Monsieur le Maire souligne que les finances des collectivités locales vont connaître des moments difficiles et qu'il faudra donc être raisonnable dans nos choix ; des priorités devront être dégagées.

Séance levée à 22h15

Secrétaire de séance

Georgette GOUBELET